



AIN



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie

Sommaire

Une transformation profonde de la formation professionnelle..... p. 1-2
 2019, année de transition – Focus Collectesp. 3
 Un EDEC transition numérique dans la branche p. 4-5
 L’UIMM La Fabrique de l’Avenir lance l’industrie-recrute.fr.... p. 6
 De nouvelles actions de formation collectives proposées p. 7
 Un nouveau site internet / OPCAIM solutions..... p. 8

Édito

Pas une simple réforme, mais une transformation profonde de la formation professionnelle

Patrice MAYORAL, directeur de l’ADEFIM 01, fait un point d’étape concernant les changements à venir et leurs dates d’application.

Initiée par le gouvernement dès l’automne 2017, cette transformation s’est traduite par la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée dans le cadre d’une procédure accélérée (parution au JO du 6 septembre 2018). Nous sommes actuellement dans la phase où nous attendons d’ici la fin de l’année près de 100 décrets d’application.

Cependant, le cadre est clairement posé et cette transformation se fera en plusieurs étapes.

- Les objectifs visés sont multiples :**
- Investir massivement dans les compétences ;
 - Donner à chacun la liberté de choisir et la capacité à construire son avenir professionnel ;
 - Protéger les plus vulnérables contre le manque ou l’obsolescence rapide des compétences.

Pour cela, le législateur a décidé de transformer notre système de formation afin de le rendre plus efficace, plus équitable et transparent.

Vous l’aurez donc compris, **l’individu est placé au centre de cette transformation avec des droits à la formation renforcés en particulier vers les publics les plus fragilisés.** La volonté est de passer d’une logique de formation vers une logique de compétences d’où notamment le changement d’appellation du plan de formation en **plan de développement des compétences.**



à savoir

.../...

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter votre conseiller ADEFIM au 04 74 32 02 59.



Nous vous avons déjà communiqué dans le dernier numéro les principaux changements à venir (lettre ADEFIM n°63 du mois de juillet 2018, pages 4 et 5). Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à venir en soulignant notamment **la double collecte sur la formation continue (1 %) qui sera faite en 2019** et ce, afin que vous puissiez anticiper en termes de trésorerie (voir article, 2019 année de transition – focus collectes).

L'ADEFIM 01 reste bien entendu à votre disposition pour vous informer, vous accompagner et vous apporter tous les services nécessaires pour vous faciliter ces changements.

Plusieurs réunions d'informations ont été et seront encore organisées dans les différents bassins de notre territoire. Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement les invitations pour participer à ces rencontres.

Conscient de l'impact de cette transformation et du changement de modèle, vous pouvez compter pleinement sur l'équipe de l'ADEFIM 01 mais également sur l'ensemble des structures du réseau de l'UIMM pour vous assister et vous accompagner dans toutes ces évolutions.

2018

Vote de la loi du 5 septembre

Accords professionnels pour la désignation des nouveaux OPCO avant le 31 décembre

2019

1^{er} janvier

Monétarisation du CPF de 500 ou 800 euros par an, selon le niveau de qualification de leur titulaire (gestion OPCO et Caisse des Dépôts).

Le « CPF de transition » remplace le CIF

Fin d'accès aux fonds mutualisés du plan de formation pour les entreprises de plus de 50 salariés (versements volontaires et cofinancement FSE possibles)
Suppression de la Période de professionnalisation et lancement de la « Pro A » (financement des formations qualifiantes pour les salariés en CDI)

28 février

Collecte MS 2018 par l'OPCA

1^{er} avril

Agrément des nouveaux OPCO (opérateurs de compétences) dont l'OPCO Industries

Septembre/Octobre

Mise en ligne de l'application mobile CPF

Septembre

Collecte MS 2019 par l'OPCO

2020

Financement de l'apprentissage au contrat (idem contrat de professionnalisation)

Gestion du CPF par la Caisse des Dépôts via l'application mobile

Collecte MS 2020 par l'OPCO

2021

Collecte par l'URSSAF

Mise en conformité « Qualité » des organismes de formation

Dossier



2019, année de transition – Focus Collectes

CE QUE VA CHANGER LA LOI « AVENIR PROFESSIONNEL » :

- modification du financement de l'apprentissage à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- collecte par l'Urssaf des contributions Formation Professionnelle Continue (FPC) et Taxe d'Apprentissage (TA), au plus tard en 2021.

EN 2019 :

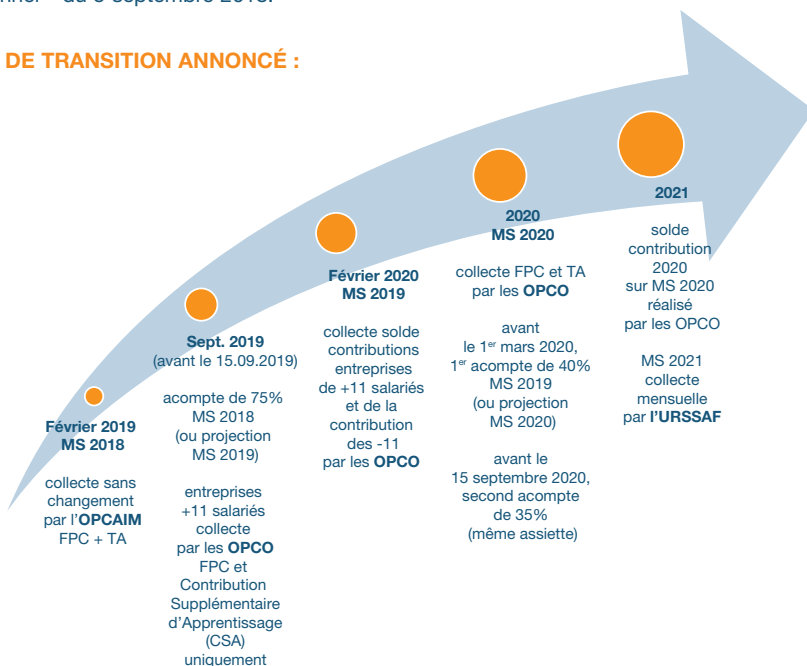
L'OPCAIM reste l'interlocuteur des entreprises de la Métallurgie et les taux applicables **au titre des salaires 2018** pour la Taxe d'Apprentissage et la Formation Professionnelle Continue seront **identiques** à ceux pratiqués avant la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

PROJET DE TRANSITION ANNONCÉ :

PÉRIODE DE TRANSITION 2019-2020 :

Les changements impacteront vos contributions TA et FPC **au titre des salaires 2019** et suivants, avec une collecte traitée par l'**URSSAF** à compter de 2021 **au titre des salaires 2021**.

Le **calendrier des collectes TA et FPC** va être **modifié** dès l'année prochaine pour préparer la transition. Les modalités annoncées par le Ministère du Travail prévoient un appel de contribution FPC uniquement, c'est-à-dire hors Taxe d'apprentissage (sauf Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage qui sera également collectée), sur la masse salariale 2019, pour les entreprises de + de 11 salariés, au mois de **septembre 2019**.



Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons les précisions sur les modalités et le calendrier. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter !

Vous trouverez également **notre plaquette Taxe d'apprentissage 2019 sur le site internet de l'OPCAIM** sur le lien suivant :
<http://www.opcaim.com/ContentPage/Details?contentPageId=102354>

Un EDEC* transition numérique dans la branche

Un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) transition numérique a été signé au plan national en novembre 2017 pour l'ensemble de la branche.

L'objectif de cet accord est de faire en sorte que l'ensemble des acteurs appréhendent mieux les enjeux liés à la transition numérique, notamment en lien avec les compétences des salariés.

Il a pour finalité de favoriser l'appropriation, par les entreprises de la Métallurgie, des enjeux de la transition numérique sur le développement de l'emploi et des compétences des salariés.

La cible de cet EDEC est **les entreprises de moins de 250 salariés**.

Les 3 axes de l'accord-cadre sont :

Axe 1 : mesurer le degré de maturité des entreprises sur les transitions numériques

Action 1 : réaliser un diagnostic partagé pour mesurer le degré de maturité des entreprises sur les transitions numériques

Axe 2 : informer et outiller les TPE-PME sur la transition numérique

Action 2.1 : mettre à disposition une plateforme internet pour accueillir de l'information et des ressources sur le numérique à destination des TPE-PME

Action 2.2 : proposer de l'information et des ressources sur le numérique à destination des TPE-PME via une plate-forme internet

Action 2.3 : sensibiliser les TPE-PME aux opportunités du numérique

Axe 3 : accompagner les entreprises

Action 3 : proposer aux entreprises un accompagnement individuel et un outillage RH (Diagnostic numérique avec volet RH, cyber sécurité, mise en place d'actions visant le développement des compétences des salariés impactés par les transitions numériques...).

L'axe 3 s'appuiera sur le même type d'accompagnement que le dispositif Diagnostic GPEC - accompagnement pratiqué par les ADEFIM en accord avec les règles de prise en charge de l'OPCAIM et sur lesquelles la DGEFP vient en co-financement.

*les accords d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) sont des démarches de GPEC portées par le Ministère du Travail. Les EDEC sont destinés à **anticiper et accompagner les mutations au niveau des filières**.

Ils reposent sur la négociation d'un plan d'actions partagé avec les partenaires sociaux et l'État.

Cosignés avec les partenaires sociaux des branches concernées (Organisations Patronales et Salariés), **leur durée est de 2 à 3 ans**.

L'EDEC est cofinancé par l'État, l'OPCA, les branches et les entreprises. Il est formalisé par **un accord-cadre entre l'État et les branches**. Le taux d'intervention de l'État est en moyenne de 30 %.

UN AUTO-DIAGNOSTIC GRATUIT EN LIGNE (10 MN)

Observatoire paritaire prospectif et analytique des métiers et qualifications de la Métallurgie

ENTREPRISES SALARIES PARTENAIRES ET PRESCRIPTEURS

Accessibilité

Observatoire En chiffres Métiers Certifications Analyses & études Guides & accords Entreprise & numérique

10 min pour évaluer la maturité numérique de votre entreprise !

ACCÉDER AU TEST

Accueil > Entreprise & numérique > Auto-diagnostic

Date de publication : 21.09.2018

Auto-diagnostic

Télécharger la page Imprimer la page Partager la page

10 minutes pour évaluer la maturité numérique de votre entreprise !

Le numérique bouleverse les modèles économiques traditionnels des entreprises et impacte les emplois, les

Au-delà des transformations visibles, la transformation des emplois et des métiers avec une évolution des compétences attendues, suppose un accompagnement spécifique et des outils à repenser.

Nous vous proposons un diagnostic qui vous permettra de mesurer votre degré de maturité lié au numérique pour préparer l'évolution des besoins de vos compétences (communication digitale, cyber sécurité, maintenance connectée) et de mieux appréhender votre besoin d'accompagnement vers la transition numérique dans les domaines de l'emploi et de la formation.

La Métallurgie comprend des secteurs producteurs de numérique : télécommunications, carte à puce, informatique, câbles, connectique, électronique embarquée (automobile, aéronautique, défense...) mais intègre aussi via les puces RFID, les capteurs, l'IA ... des pratiques digitalisées et numérisées.

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/entreprise-numerique/auto-diagnostic>



L'UIMM La Fabrique de l'Avenir lance **industrie-recrute.fr** : le site de référence de l'emploi dans l'industrie

L'industrie française vit une transformation sans précédent liée aux nouvelles technologies, au numérique, à l'intelligence artificielle et à l'internationalisation.

A l'UIMM, la prise de conscience de ces évolutions a conduit l'organisation à repenser ses missions avec pour objectif de jouer avec tout son réseau un rôle moteur au service de l'industrie de demain.

Alors que notre pays et sa jeunesse connaissent un chômage de masse, **l'industrie recrute avec des besoins estimés de l'ordre de 250 000 recrutements par an d'ici 2025 dont 110 000 pour la branche de la Métallurgie.**

44 % des industriels ont des difficultés à trouver les compétences dont ils ont besoin pour se développer (Source INSEE 2018).

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir, c'est l'affirmation de ce que le réseau veut apporter aux entreprises, à leurs salariés, et plus largement aux Français.

Deux sites ont été lancés depuis le 15 novembre :

- **industrie-recrute.fr**, le « hub de l'emploi de l'industrie » pour diffuser largement les offres d'emploi des entreprises de la branche et faire connaître aux entreprises les services proposés par les UIMM territoriales pour relever le défi des compétences.
- **uimm.lafabriquedelavenir.fr**, pour inspirer et attirer le grand public (jeunes, candidats) en montrant une industrie qui se transforme, qui innove et qui a des solutions pour répondre aux attentes de la société.

Connecté aux principaux messages des campagnes « L'industrie forme et recrute, c'est la Fabrique de l'Avenir », le lancement du hub de l'emploi **industrie-recrute.fr** est aussi,

dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle, la première étape d'une politique ambitieuse en matière d'emploi et d'aide au recrutement de la branche.

POUR VOS RECRUTEMENTS ...

industrie-recrute.fr

Le nouveau site de référence de l'emploi dans l'industrie pour valoriser votre entreprise et vous aider à recruter des personnes qualifiées. Un service gratuit pour les adhérents, spécialement pensé pour les PMI, offrant une visibilité maximale à vos offres d'emploi.



Pour plus d'informations, contactez-nous !





Tour d'horizon

De nouvelles actions de formation collectives proposées

FORMATIONS CLÉS EN MAIN

Pour mieux vous accompagner dans le développement des compétences de vos collaborateurs, nous avons le plaisir de vous proposer, dans la continuité de la première programmation, **huit nouvelles actions de formations collectives** :

- Nouvelle réglementation R.G.P.D. ;
- Améliorer sa communication orale ;
- Animer une équipe ;
- Les bases de solidworks ;
- Tutorat ;
- Les outils de mesure ;
- Conduite de projets ;
- Etablir un devis.

Ces actions font l'objet d'un financement spécifique du Fonds Social Européen (F.S.E.) dans le cadre d'un accord régional signé entre l'Etat et l'UIMM Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2017-2019.

Vous pouvez télécharger les programmes de formation détaillés des huit fiches actions en cliquant sur les liens se trouvant sur le site de l'UIMM de l'Ain (http://www.uimm01.fr/affichage_actu/items/de-nouvelles-actions-de-formation-collectives_propos%C3%A9es.html).

Celles-ci sont réservées en priorité aux T.P.E. et P.M.E. employant moins de 250 salariés et aux salariés de 1^{er} niveau de qualification (bac et infra bac).

Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à vous manifester rapidement auprès de votre conseiller ADEFIM.

Nous en profitons pour rappeler les actions de formation proposées sur la 1^{ère} programmation et sur lesquelles vous pouvez encore vous inscrire.

Les actions sont les suivantes :

- Soudage tous procédés ;
- Usinage ;
- Maintenance ;
- Lecture schémas et câblage d'équipements électriques.

A la vue du retour positif des entreprises et des salariés bénéficiaires de ces actions, nous serons amenés à reconduire et proposer de nouvelles actions sous ce même format en 2019.

The screenshot shows the UIMM website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'L'INDUSTRIE DANS L'AIN', 'L'UIMM DE L'AIN', 'SERVICES', 'MEMBRES', and 'CONTACTS'. Below this is a large banner image of an industrial setting. On the left side, there is a vertical menu with buttons for 'RETOURNER', 'BOISSIERS THEMATIQUES', 'TOUS LES RENDEZ-VOUS', and 'REPORTAGE'. The main content area features several news items under the heading 'ACTUALITES':

- GROUPEMENT D'EMPLOYEURS - GEIQ INDUSTRIE DE L'AIN**: A news item about the creation of GEIQ Industrie de l'Ain, a group of employers created by UIMM de l'Ain to help industries find skills and create jobs. It lists resources like training, solutions, subcontracting, and equipment.
- DE NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION COLLECTIVES PROPOSEES**: A news item about new collective training actions proposed to accompany the development of skills, financed by the FSE.
- ACCORDS DE BRANCHE**: A news item about the signing of branch agreements by UIMM, la CFDT, la CFE-CGC et FO on June 29, 2018.

On the right side, there is a 'Les plus Adhérents' section with a plus sign icon and a list of members, including 'ENSEMBLE, nous sommes plus forts!'.

Un nouveau site internet permettant de renforcer le lien entre les emplois et les formations – important !

L'objectif de ce site est de permettre aux entreprises industrielles de disposer des compétences dont elles ont besoin afin de mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité.



Observatoire paritaire, prospectif et analytique des métiers et qualification de la Métallurgie

Vous trouverez sur ce site :

- Le panorama de la branche de la métallurgie en France ;
- La cartographie des métiers ;
- Les certifications de la branche ;
- Des études d'analyses et de prévisions ;
- Les guides et les accords emploi formation.

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

OPCAIM SOLUTIONS : simplifiez vos démarches !

Vous souhaitez gagner du temps ? Notre outil extranet a été amélioré depuis juillet afin d'être plus performant, plus rapide, plus sécurisé et plus simple.

L'extranet OPCAIM SOLUTIONS est l'outil en ligne destiné à simplifier vos démarches formation : un espace sécurisé et un compte unique pour accéder aux données de tous vos établissements.

Vous accédez directement à la saisie de vos demandes de financements ; des règles de gestion embarquées vous accompagnent tout au long de la saisie. Fini le papier : vous chargez directement vos documents en glisser-déposer.

Vous êtes informés de l'état de vos demandes : consultez vos dossiers à tout moment et suivez chacune de leurs étapes.

Un parcours simplifié pour déclarer vos contributions et payer en ligne : des informations pré saisies et des calculs automatiques pour faciliter et sécuriser votre déclaration ; téléchargez votre bordereau et diffusez-le depuis votre espace.

Bénéficiez d'une assistance en ligne pour vous accompagner tout au long de votre navigation.

CONNECTEZ-VOUS !!!

<https://portail.opcaim.com>



ADEFIM 01

1 bis, allée des Tyrandes - BP16 - 01960 Peronnas
Tél. 04 74 32 02 59 - Fax 04 74 32 86 25 - e-mail : adefim01@adefim.com



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie